

Directeur de publication :

Jocelyne GROUSSET

Abonnement :

inclus dans la cotisation

Impression : SNMSU

Commission paritaire :

0210 S 06752

ISSN :

1770-5347

Siège administratif :

SNMSU-UNSA Education

87 bis avenue Georges Gosnat

94853 Ivry sur Seine Cedex

Tél. 01 58 46 14 80

Courriel : snmsu@unsa-education.org

N° 87
Décembre
2014

édito

Continuer à résister !

Ce premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015 a été marqué par les élections professionnelles.

L'UNSA Éducation confirme sa seconde place avec 21,89 % des voix (contre 20,7 % en 2011) et garde quatre sièges au Comité Technique Ministériel. Le SNMSU-UNSA Éducation avec 65,24 % des voix (60,03 % en 2011) est conforté comme syndicat majoritaire de la profession. Le bureau national vous remercie pour votre confiance, il salue l'engagement de tous les collègues pour faire connaître nos revendications et pour avoir soutenu la campagne de vote.

Les tensions sur le terrain sont multiples depuis la rentrée scolaire. Les médecins de secteur subissent des pressions afin qu'ils réalisent toujours plus de visites médicales et qu'ils prennent en charge des territoires de plus en plus étendus. L'attitude de la hiérarchie est tout aussi maltraitante à l'égard des médecins conseillers techniques qui tentent avec des moyens humains de plus en plus réduits d'organiser une politique de santé à l'école.

Sommaire

- 2 Conférence de presse du 5 novembre
- 4 Le SNMSU dans les médias
- 5 Lettre intersyndicale circulaire des missions
- 7 Audience au CNOM Décret PAP
- 8 Travaux règlementés : lettre du SNMSU à Mme la ministre
- 9 Travaux règlementés : audience au ministère le 1^{er} décembre
- 10 Projet de loi santé : audition à l'Assemblée nationale du 2 décembre
- 13 Résultats des élections professionnelles
- 14 CAPN du 15 octobre 2014
- 15 Activités syndicales

La santé des élèves est un des facteurs de la réussite éducative. Or une politique de réduction des inégalités de santé passe par une politique de promotion de la santé de qualité à l'école.

Ce mépris de la santé des élèves qui perdure aussi bien au niveau national que rectoral est inacceptable.

L'incohérence est à son maximum. La loi de refondation de l'École de la République, les PAI, le PAP, les visites médicales pour les dérogations aux travaux règlementés sont autant d'obligations médicales qui incombent au ministère de l'Éducation nationale. L'absence de réflexion pour garantir l'accès à des médecins au sein de l'éducation nationale a déjà des répercussions sur de nombreux territoires.

Les médecins de l'éducation nationale ont montré leur sens des responsabilités : ils ont essayé de répondre aux besoins des élèves, ont organisé leur travail pour assurer au mieux les priorités. Mais les médecins de l'éducation nationale ne peuvent plus pallier à cette chute vertigineuse des effectifs. La question de la politique de santé des élèves et de la médecine scolaire est une question de gouvernance. Nous alertons notre ministère de tutelle depuis des années. Le SNMSU-UNSA Éducation a fait de multiples propositions pour répondre aux besoins des élèves.

Nous ne pouvons et ne devons plus accepter de telles conditions de travail. La lettre de « responsabilité » élaborée par le SNMSU est l'occasion de montrer les limites du champ professionnel individuel et de pointer la responsabilité de l'institution.

Nous ne devons plus accepter le discours simpliste de la pénurie de médecins. Il existe de jeunes médecins intéressés par notre métier et un exercice salarié : l'éducation nationale doit se donner les moyens de les recruter.

Mais le tableau n'est pas complètement noir, il existe quelques lueurs de réalisme et de faisabilité, certains commencent à s'émouvoir des répercussions et des responsabilités de l'institution. Le SNMSU-UNSA Éducation saura souffler sur les braises pour ranimer la flamme, agir à tous les niveaux avec l'aide de notre fédération l'UNSA Éducation dans l'objectif de maintenir un service de médecine scolaire à dimension nationale.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Jocelyne GROUSSET
Secrétaire générale